

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 13 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Pierre de Bocard, Patricia Richard, Georges Martinoli, Véronique Latella, Rémy Burri, John Rossi, Michèle Roulet, Simon Brandt, Michel Nargi et Sophie Courvoisier: «Revenons à Montchoisy».

Rapport de M^{me} Salma Selle.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 3 décembre 2019. Il a été traité, sous la présidence de M. Pierre de Bocard, les 13 octobre 2020 et 2 février 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour sa célérité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- le potentiel non exploité de la rue de Montchoisy comme un espace de vie et de rencontre pour le quartier des Eaux-Vives;
- le caractère de la rue de Montchoisy qui présente le lien entre le haut et le bas des Eaux-Vives;
- la dimension remarquable de cette rue et de son alignement urbain rare, avec au bout de celle-ci le parc La Grange et les immeubles Braillard;
- la possibilité de créer un corridor vert du parc La Grange jusqu'au centre-ville, à travers la rue de Montchoisy, la place du Pré-l'Evêque, la place des Eaux-Vives et Clé-de-Rive;
- les problématiques qu'engendre l'aménagement actuel de la rue de Montchoisy: rue dangereuse, mobilité douce inexistante, trafic de transit, trafic en zig-zag, largeur des trottoirs, etc.;
- la possibilité d'améliorer la mobilité piétonne, cyclable et quatre roues motrices tout en stoppant le trafic de transit;
- qu'un nouvel aménagement urbain permettrait de limiter le trafic de transit, de révéler les qualités urbaines de cette rue, de végétaliser et d'activer une pénétrante verte vers le centre-ville, de retrouver une mobilité de qualité tout en diminuant les dangers, d'agrandir les espaces de rencontre tout en maintenant l'accessibilité au quartier,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 400 000 francs destiné aux études en vue de la réalisation d'un réaménagement de la rue de Montchoisy, à savoir jusqu'au dépôt de la requête et du crédit de réalisation;

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie selon les règles en vigueur.

Séance du 13 octobre 2020

Le président commence par préciser que l'architecture de la rue est belle, mais que les aménagements automobiles posent des problèmes de sécurité en lien avec le trafic de transit avec le parc de la Grange. La rue de Montchoisy est vivante et comprend de nouveaux commerces et la proposition s'accompagnerait des voies de mobilité piétonne plus larges et des arbres plus nombreux ainsi qu'un aménagement permettant une mobilité automobile moins dense afin de permettre les échanges et des espaces de rencontre. Le but de cette proposition est donc de proposer un crédit d'étude afin de réfléchir à l'aménagement de cette rue.

Remarques et questions des commissaires

Un commissaire remarque que la rue de Montchoisy croise la rue du 31-Décembre qui, elle, est un axe structurant. Néanmoins, actuellement la situation n'est pas adéquate, d'autant plus pour les commerces. A Berlin, par exemple, les arbres plantés sont parrainés par les riverains; ce système pourrait faire sens pour cette rue. Les habitants sont favorables à un projet pouvant améliorer cette rue.

Une commissaire note que les rues transformées en zone 20 pendant le confinement ont posé des problèmes. Les corridors verts, cependant, correspondent à la planification 2030.

Une commissaire ajoute que cette rue présente un potentiel et qu'il y a urgence sur cet espace; récemment, une piétonne est décédée à la rue William-Favre.

Le président mentionne qu'un aménagement de la rue de Montchoisy permettrait de pacifier la rue William-Favre.

Un commissaire note qu'il serait pertinent de planter une essence d'arbre différente pour faire face aux changements climatiques. Dans le cas où les grands axes seraient fluidifiés, les voitures n'auraient plus besoin de passer par cette rue. Si la traversée du lac est faite, la rue de Montchoisy pourra devenir piétonne.

Une commissaire s'interroge également sur le nombre de places qui pourraient être supprimées, mais l'estimation ne sera possible qu'après l'étude du projet.

Séance du 2 février 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), de M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice du DACM, et de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

M^{me} Perler souhaite que cette rue, très conviviale par ses commerces et ses habitants, soit étudiée afin d'en améliorer les aménagements à l'instar de la rue du 31-Décembre.

M. Betty précise que cette rue a été identifiée dans le plan directeur communal (PDCoM) 2020 comme un axe secondaire. De plus, elle présente de nombreux enjeux qui doivent être coordonnés avec les projets existants. Notamment, depuis 2012, le quartier comprend une zone 30 et le quai Gustave-Ador a été revu en 2018. La rue des Eaux-Vives comprend ainsi à présent un revêtement phonoabsorbant et des îlots sur les passages piétons sont en cours d'ajout. De plus, la gare des Eaux-Vives a un impact sur les flux de mobilité sur ce quartier. C'est également le cas de Frontenex, où une réflexion est en cours avec le Canton afin de mettre en place un bus à haut niveau et des tronçons cyclables ont été identifiés via la gare des Eaux-Vives. De ce fait, un périmètre d'étude allant du parc La Grange à Pré-l'Evêque fait sens.

L'enjeu est donc de créer des espaces afin de réduire les îlots de chaleur, de mettre en place des continuités cyclistes. La question de l'éclairage et de la gestion de la pluie ainsi qu'un corridor végétal sont complémentaires. Enfin, avec le périmètre représentant une surface de 12 000 m², l'aménagement se monterait à 10,5 millions de francs pour 2,1 millions de francs d'études.

Principes d'aménagements potentiels



Rue de Montchoisy actuellement



Aménagements potentiels incluant: des espaces de vie plus harmonieux, un trafic de transit réduit et une meilleure cohabitation des différents modes de transport, une végétalisation ainsi qu'une meilleure gestion des eaux de pluie et de l'éclairage urbain.

Remarques et questions des commissaires

Une commissaire s'interroge sur la task force et demande si les flots piétons ne présenteront pas plus de risques.

M. Betty lui répond que la task force comprend la Ville et le Canton. Un itinéraire entre la gare des Eaux-Vives et la gare Cornavin a pu être identifié en incluant deux familles de trajets. La rue du 31-Décembre a été retenue pour faire l'objet d'aménagement plus typés. La Ville s'intéresse également à Pictet-de-Rochemont. Pour ce qui est des piétons, les risques ne seront pas augmentés étant donné que l'objectif serait d'augmenter la vitesse commerciale des bus.

Une commissaire demande si des aménagements avec des coupes dans le béton sont déjà prévus et si les habitants seront concertés pour l'étude. Elle s'interroge également sur les conflits souterrains entre les canalisations et s'il sera possible d'aller plus vite.

M. Betty mentionne que Genève préfère délimiter les espaces verts avec des bordures mais que d'autres possibilités sont envisageables. Pour les canalisations,

cela nécessite une coordination importante pour identifier les interventions nécessaires. Néanmoins, ces réseaux sont de plus en plus placés sous les chaussées afin de permettre des plantations en bordure des trottoirs.

Une commissaire demande comment l'éclairage concilie les questions de sécurité, de vie sur les terrasses et le droit au sommeil des habitants.

M^{me} Malignac répond que le plan lumière offre des possibilités pour assurer un éclairage doux permettant de concilier ces enjeux.

Un commissaire rappelle qu'il avait été imaginé de fermer cette rue, mais que cela n'avait pas été possible car il ne fallait pas toucher à la rue du 31-Décembre. Il suggère que le manque de place dans le quartier est en cause. Or, s'il a été décidé de commencer avec le quai Gustave-Ador, il reste tout de même à entamer des réflexions avec les commerçants et les associations d'habitants. Il estime que la Ville et le Canton devraient déjà s'entendre sur la fermeture éventuelle de cette rue.

M^{me} Perler répond que ce projet vient du Conseil municipal et donc des habitants et des commerçants. L'organisation de la concertation se fera en fonction du vote de cet objet mais il faudrait d'abord résoudre ces problèmes.

Une commissaire s'interroge sur l'ordonnance sur la protection contre le bruit.

M. Betty répond que cette ordonnance repose sur des stratégies comme le phonoabsorbant ou la réduction de la vitesse du trafic.

Discussion

Un commissaire propose d'amender le montant pour aller de l'avant.

Un commissaire note que le projet du président a été complètement modifié par les services municipaux et que les montants sont ainsi plus importants. Il se pose encore des questions sur les flux des véhicules et si le projet s'inscrit dans le plan financier d'investissement (PFI). Il observe qu'un grand nombre de problèmes demeurent et ne voit pas comment voter ce projet en l'état.

Le président n'est pas certains que le Canton autorisera la Ville à fermer cette rue.

Un commissaire note que les arguments avancés sont juridiques et que la jauge du PFI a été rehaussée; il rappelle que la nature des commissions est de modifier les projets.

Une commissaire précise qu'il faut donc amender ce projet en précisant le prix et propose d'y ajouter la place du Pré-l'Evêque.

Votes

Amendement à l'article premier, ajoutant «y compris la place du Pré-l'Evêque»

Par 15 oui (3 PLR, 1 UDC, 1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 MCG), l'amendement est accepté à l'unanimité.

Amendement à l'article premier et à l'article 2, remplaçant le montant de 400 000 francs par celui de 1,2 million de francs

Par 14 oui (3 PLR, 1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 MCG) contre 1 non (UDC), l'amendement est accepté.

La commission passe au vote de la proposition ainsi amendée.

Par 14 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG) contre 1 non (UDC), la proposition est acceptée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

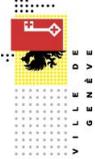
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1,2 million de francs destiné aux études en vue de la réalisation d'un réaménagement de la rue de Montchoisy y compris la place du Pré-l'Evêque, à savoir jusqu'au dépôt de la requête et du crédit de réalisation;

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1,2 million de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie selon les règles en vigueur.

Annexes: – présentation de l'AGCM du 2 février 2021

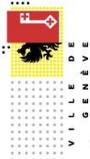
– proposition d'aménagement par Pierre de Boccard



RUE DE MONTCHOISY – REPOSE AU PRD 243



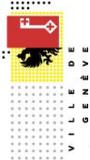
Présentation à la Commission de l'Aménagement et de l'Environnement
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE
02 février 2021



RUE DE MONTCHOISY – REPONSE AU PRD 243

Sommaire

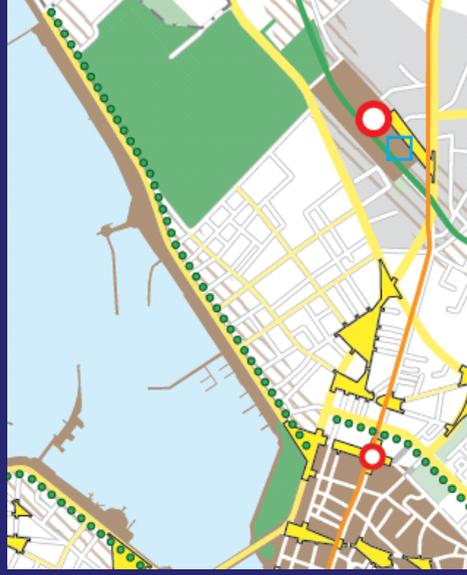
- Contexte
- Etat des lieux des projets réalisés
- Les projets en étude et en cours
- Le périmètre d'études et d'aménagement
- Les objectifs et enjeux d'aménagement
- Les principes de végétalisation, de traitement des eaux pluviales et des sols
- Les principes d'aménagement potentiels
- Estimation des coûts
- Planning intentionnel



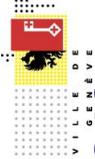
RUE DE MONTCHOISY – REPONSE AU PRD 243

Contexte

- « Une rue principale d'un quartier central (animation urbaine et commerciale) » - PDCom 2020
- Un axe de quartier, figurant en réseau communal secondaire et nécessitant une attention particulière en terme d'OPB
- Une valorisation de l'espace public envisagée de longue date mais complexe et à coordonner avec les projets dans le quartier

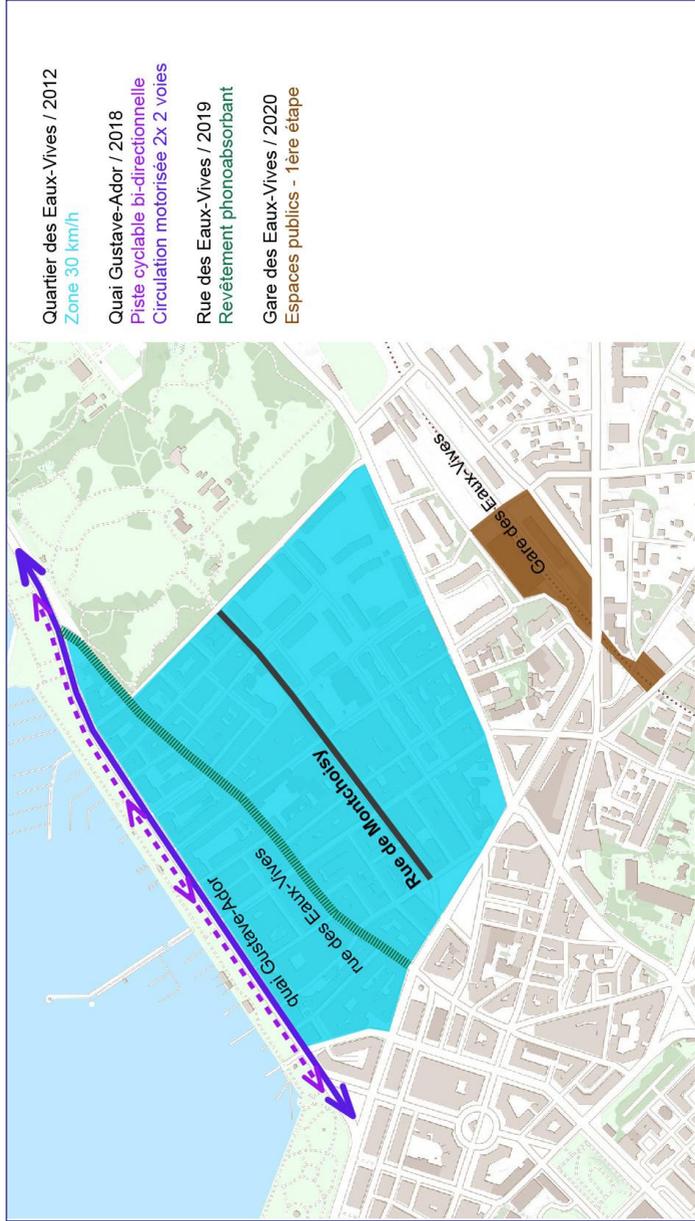


Extrait du plan directeur communal 2020



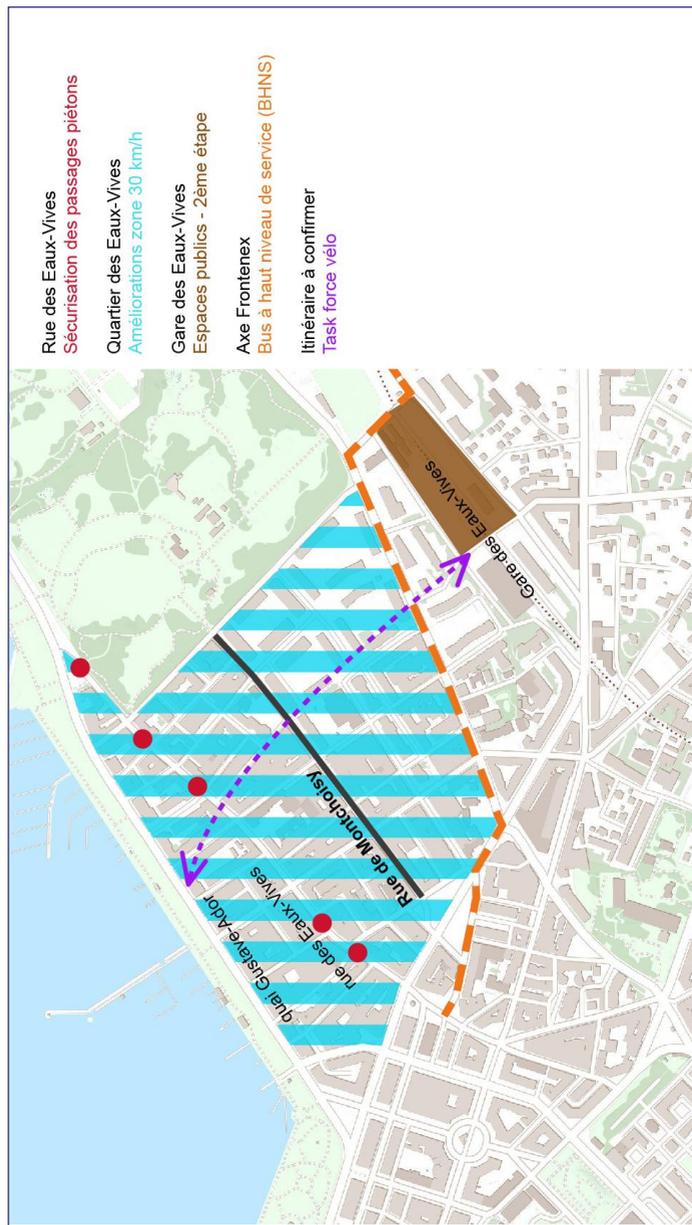
RUE DE MONTCHOISY – REPONSE AU PRD 243

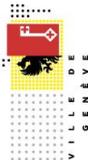
Etat des lieux des projets réalisés



RUE DE MONTCHOISY – REPONSE AU PRD 243

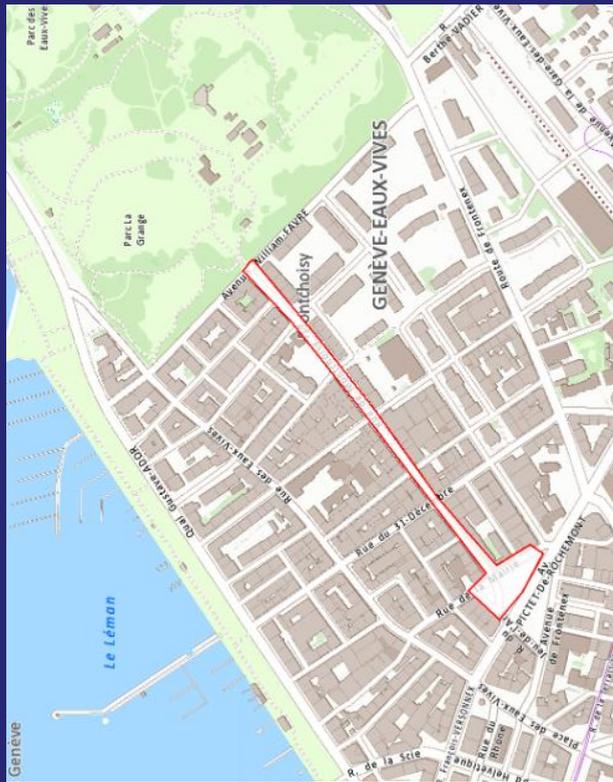
Les projets en étude et en réalisation





RUE DE MONTCHOISY – REPONSE AU PRD 243

Le périmètre d'étude et d'aménagement



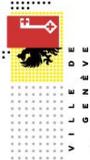
Périmètre de réflexion :

Du parc La Grange

A la place du Pré-L'Evêque

Soit 12'000m2 environ

Périmètre du projet à confirmer :



RUE DE MONTCHOISY – REPONSE AU PRD 243

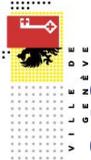
Les enjeux // objectifs d'aménagement

Cadre de vie :

- créer des espaces de détente (terrasses, assises, jeux)
- Redéfinir et hiérarchiser les espaces (circulation, végétation, déambulation)
- Réduire la chaleur en Ville
- Circuler // se promener

Mobilité :

- Créer des continuités cyclables et piétonnes tout le long de la rue
- Supprimer le trafic de transit
- Réduire le nombre de places de stationnement

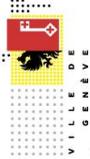


RUE DE MONTCHOISY – REPONSE AU PRD 243

Les enjeux d'aménagement

Environnement :

- Végétaliser pour limiter les ilots de chaleur et créer un corridor végétal et biologique
- Mettre en œuvre une gestion adaptée des eaux de pluie : principe Eau-Sol-Arbres
- Développer un traitement différencié des sols perméables / imperméables
- Rénover l'éclairage pour l'adapter aux nouveaux aménagements et usages



RUE DE MONTCHOISY – REPONSE AU PRD 243

Les principes de végétalisation

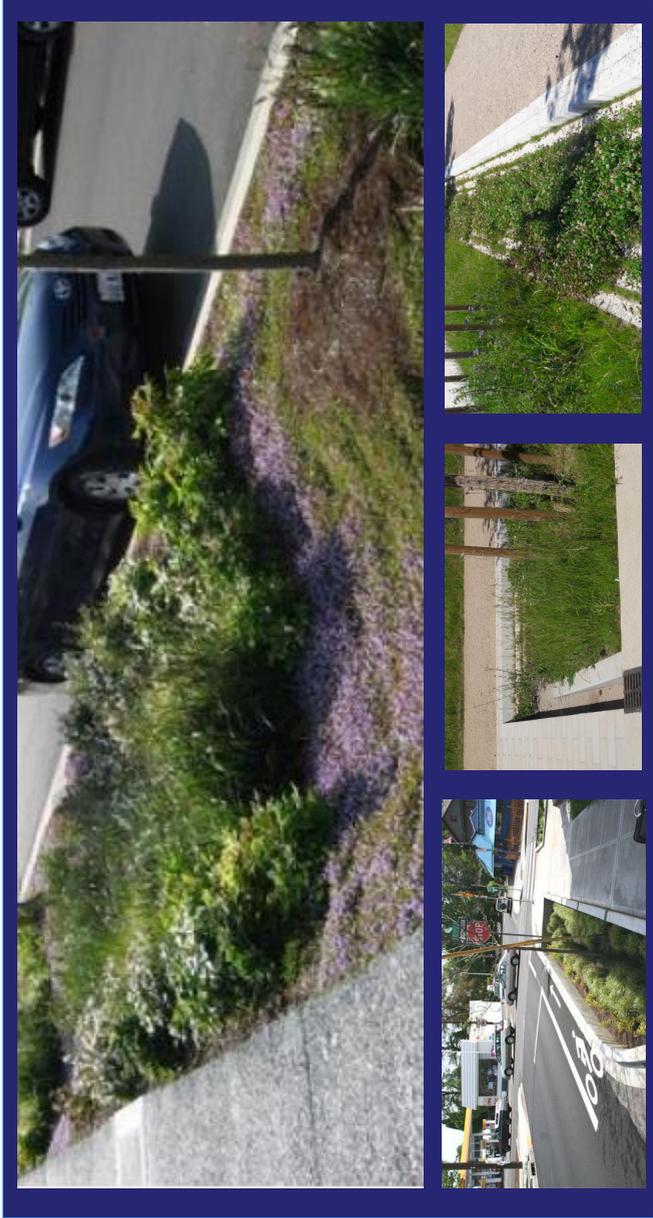


Présentation à la Commission de l'Aménagement et de l'Environnement
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE
02 février 2021

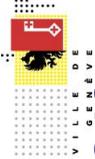


RUE DE MONTCHOISY – REPOSE AU PRD 243

Gestion différenciée des eaux pluviales – principe eau-sol-arbres

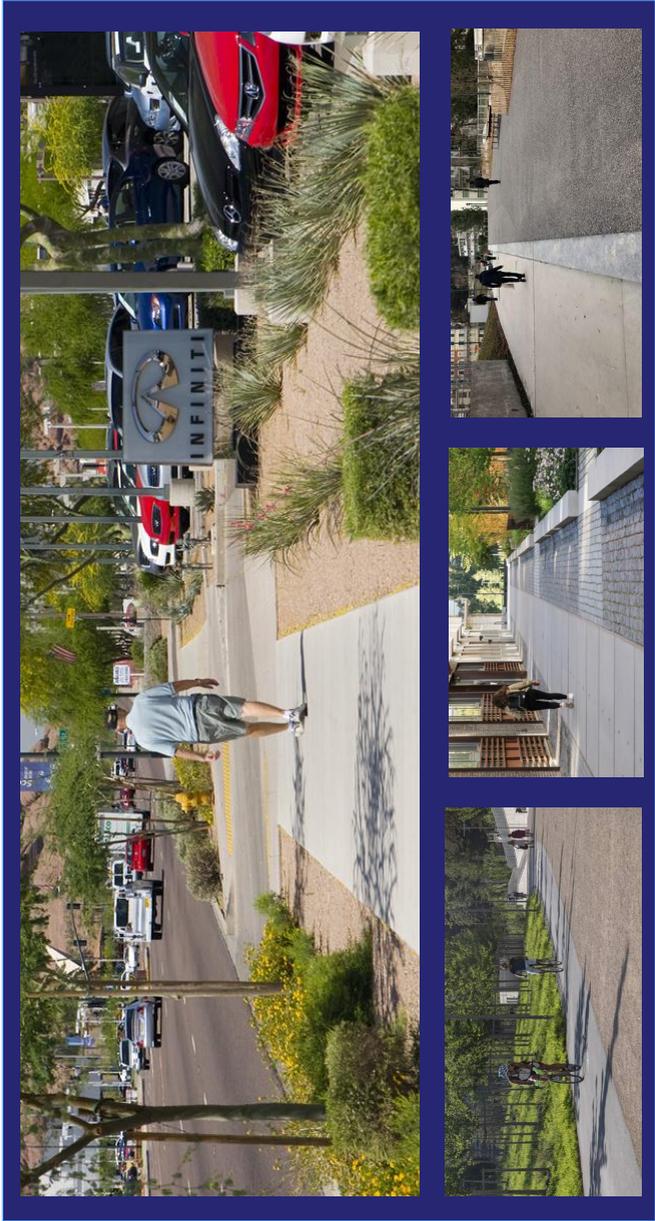


Présentation à la Commission de l'Aménagement et de l'Environnement
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE
02 février 2021

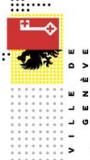


RUE DE MONTCHOISY – REPOSE AU PRD 243

Traitement différencié des sols – illustrations des potentialités

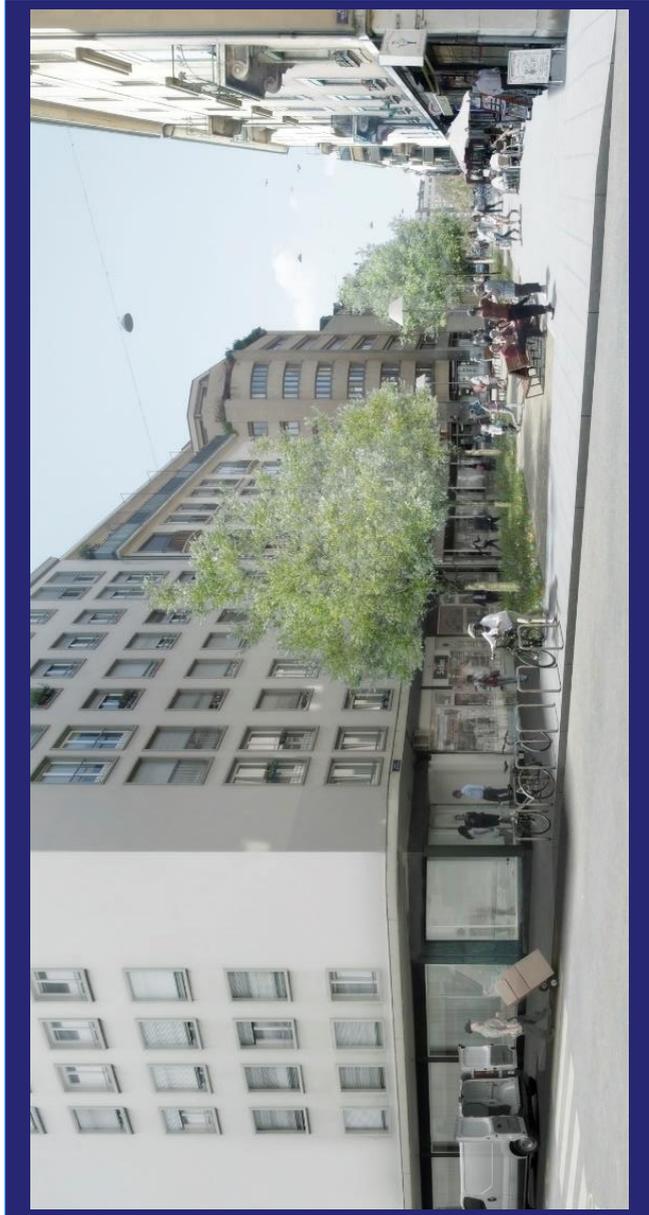


Présentation à la Commission de l'Aménagement et de l'Environnement
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE
02 février 2021

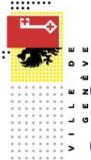


RUE DE MONTCHOISY – REPONSE AU PRD 243

Les principes d'aménagement potentiels



Présentation à la Commission de l'Aménagement et de l'Environnement
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE
02 février 2021



RUE DE MONTCHOISY – REPONSE AU PRD 243

Les principes d'aménagement potentiels



Présentation à la Commission de l'Aménagement et de l'Environnement
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE
02 février 2021



RUE DE MONTCHOISY – REPONSE AU PRD 243

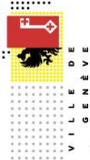
Estimation des coûts

Budget estimatif à évaluer en fonction :

- du périmètre
- des objectifs retenus

Périmètre du parc la Grange à la Place Pré-Lévesque :

- Surface d'aménagement: 12'000 m² environ
- Coût estimé de l'opération : 10'500'000.- CHF TTC (hors réseaux).
- Coût estimé total des études (honoraires d'études et suivi de réalisation) : 2'100'000.- CHF TTC
- Coût estimé des études jusqu'au dépôt de l'autorisation de construire et de la PR travaux : 1'260'000.- CHF TTC



RUE DE MONTCHOISY – REPOSE AU PRD 243

Estimation des coûts

Pour mener les études sur l'ensemble du périmètre :

Il faut augmenter le montant proposé du PRD 243 à

1'260'000.- CHF TTC



RUE DE MONTCHOISY – REPONSE AU PRD 243

Planning intentionnel

